

La SEMARELP, un organe sous contrôle de qui ?

Nous avons constaté à deux reprises (les relations avec le Sheik Al-Jaber, d'une part, et d'autre part lors de certaines des nombreuses occasions de travail avec BNP Real Estate, la filiale de la BNP dans le monde immobilier) **la grande générosité dont avait fait preuve la SEMARELP**. Celle-ci, rappelons-le, **fonctionne pour l'essentiel avec l'argent des Levalloisiens**, puisque la commune détient 80% du capital social.

Il est donc tout à fait logique que cette même commune soit très majoritairement présente dans l'organe de direction de la SEMARELP, c'est-à-dire son Conseil d'Administration. **C'est ainsi que le Conseil Municipal du 7 avril 2014**, celui qui succédait immédiatement aux dernières élections municipales, a élu en son sein 9 représentants au Conseil d'Administration de la SEMARELP, soit une confortable majorité de ce Conseil.

Neuf personnes ont donc été élues avec les voix de la majorité municipale, les deux oppositions de droite et de gauche s'étant abstenues dans ce scrutin. Ce vote était public, mais il n'est pas inutile de rappeler les personnes qui avaient été ainsi chargées de défendre les intérêts de la Ville au sein du Conseil de la SEMARELP. Il s'agit de Mesdames et Messieurs :

Patrick BALKANY, Isabelle BALKANY, Jean-Yves CAVALLINI, Sophie DESCHIENS, Philippe LAUNAY Sylvie RAMOND, Giovanni BUONO, Isabelle COVILLE et Danièle DUSSAUSOIS.

Afin d'aider ces personnes à affronter la charge qui leur était ainsi confiée, la même délibération fixait le montant maximum des jetons de présence et avantages dont elles bénéficieraient, soit

Pour le Président, 60 000 euros/an et un véhicule de fonction

Pour les Vice-Présidents, 40 000 euros/an et un véhicule de fonction

Pour les Administrateurs, 16 800 euros/an

Il s'est avéré que dans un premier temps Patrick BALKANY a été désigné Président. Au fil des mises en examen diverses dont il a fait l'objet, **Patrick BALKANY a démissionné** de la Présidence et a été remplacé à ce poste, sans surprise excessive, par... Isabelle BALKANY. Par ailleurs, la Direction Générale de la SEMARELP a été assurée successivement, sur nomination de ce même Conseil d'Administration, par MM. **AUBRY et PEREZ**, dont les noms ont été très souvent cités ces derniers temps ...

On remarquera tout d'abord que toutes ces personnes ont été largement rémunérées, assez en tout cas **pour que l'on puisse attendre de leur part une certaine vigilance** voire pugnacité dans la défense des intérêts de la Ville, c'est-à-dire ceux du contribuable levalloisien. **Cette vigilance a cruellement fait défaut**, au moins dans les deux affaires précitées, qui représentent tout de même près de **30 millions d'euros** ...

Toutes ces personnes sont déjà indemnisées par ailleurs sur les fonds de la commune, soit comme Maires-adjoints pour la plupart, soit (dans un seul cas !) comme Conseiller municipal délégué.

La plupart d'entre elles siègent d'ailleurs au Conseil de la SEMARELP depuis bien plus longtemps qu'avril 2014 : **Patrick BALKANY** depuis décembre 2003, **Danielle DUSSAUSSOIS** et **Sylvie ROBINEAU** (voir plus bas) depuis janvier 2009, **Jean-Yves CAVALLINI**, **Isabelle COVILLE**, **Sophie LAGARRIGUE** (voir aussi plus bas), et **Philippe LAUNAY** depuis février 2011. **Isabelle BALKANY** a rejoint le peloton en mai 2014 de même que **Giovanni BUONO**, et **Jérôme KARKULOWSKI** a fait de même en juillet 2014. Enfin en novembre 2014 c'est **M. PEREZ**, devenu Directeur Général, qui a rejoint le Conseil d'Administration.

Par ailleurs, en consultant les bases de données officielles sur les sociétés, on peut constater que ni **Sophie DESCHIENS** ni **Sylvie RAMOND** ne figurent parmi les Administrateurs de la SEMARELP. Par contre on constate la présence de **Sophie LAGARRIGUE** et de **Sylvie ROBINEAU** la première citée occupant d'ailleurs l'un des postes de Vice-Président (l'autre revenant à **Jean-Yves CAVALLINI**). On serait tenté de penser qu'il s'agit des deux mêmes dames, non ? Entendons-nous bien : la question n'est pas de savoir si elles peuvent légitimement porter ces divers noms ! La question est simplement de savoir pourquoi elles portent des noms

différents, et pourquoi, alors que Sophie DESCHIENS a été désignée par le Conseil Municipal de Levallois, c'est Sophie LAGARRIGUE qui est Vice-Présidente de la SEMARELP ...

Il y a d'autres singularités, concernant les Administrateurs qui représentent le « privé », c'est-à-dire ceux qui ne sont pas désignés par le Conseil Municipal. D'autres concernent les déclarations du Maire au cours du Conseil Municipal du 7 avril 2014, déjà évoqué : incapacité de dire la vérité même pour des choses archi-simples, ou explications plus complexes ?

Nous y reviendrons ... à suivre, le dossier SEMARELP n'en est qu'à ses débuts !

L'ACLP

SEMARELP